

Public concerné : personnel désigné pour être Equipier de Première Intervention (EPI) dans le cadre de l'organisation des secours face aux risques d'incendie et de panique.

INC193

Prérequis : aucun

Objectif :

Acquérir les compétences nécessaires afin de prévenir le risque d'incendie dans l'entreprise et d'intervenir efficacement face à un début d'incendie dans le but de protéger les travailleurs et les biens de l'entreprise.

Durée :

7 heures (1 jour)

Nombre de participants :

Cette formation est prévue pour un groupe de 5 à 10 participants

Modalités et délais d'accès :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise pour un groupe de 5 candidats minimum sous un délai d'environ 15 jours

Modalités d'évaluation :

Les candidats sont évalués au travers de leurs actions et des activités pratiques proposées par le formateur

Validation :

Un certificat de réalisation sera communiqué à l'entreprise à l'issue de la formation

Méthodes et outils pédagogiques :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques

Intervenant(s) :

Formateur justifiant d'une expérience significative dans la gestion du risque d'incendie en entreprise

Contenu de la formation : *

Le risque d'incendie dans le milieu professionnel :

- La combustion et ses éléments constitutifs
- Classes de feux et procédés d'extinction
- De l'éclosion d'un feu vers l'incendie
- Propagation et dangers des fumées
- Conséquences directes et indirectes des incendies

Comportements efficaces face à un début d'incendie :

- La prévention et la prévision
- Comportement au feu des éléments constructifs
- Installations techniques visant à sécuriser les travailleurs
- Moyens de secours et de lutte contre l'incendie
- Consignes générales et particulières
- Rôles et missions des équipiers de première intervention

Mises en situation pratiques d'intervention face à un début d'incendie :

- Visite analytique de l'entreprise
- Mise en œuvre des moyens de secours existants dans l'entreprise

* programme conforme aux règles édictées par l'association plénière des sociétés d'assurance dommage (APSAD)

Cette formation pourrait être adaptée en fonction du handicap de la personne, prenez contact avec nous pour en savoir plus.

Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : connect@apsi-formations.com

Tarifs et réservations ([cliquez ici](#))